

N° CP 12^e/12-06
Séance du 16 JUIN 2006

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 JUIN 2006

**SOUTIEN DE DEUX MANIFESTATIONS AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN AUX
INITIATIVES TRANSFRONTALIERES**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°E8 – 2004 du 14 avril 2004 modifiée par la délibération 2004/IV – 108 du 15 octobre 2004, portant délégation à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG 2006/I – 12/01 du Conseil Général du 8 décembre 2005 relative au budget primitif 2006 des actions de coopération internationale et transfrontalière,
- VU l'avis de la 12^{ème} Commission,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde au titre du Fonds de Soutien aux Initiatives Transfrontalières :
 - une subvention de 2 500 € au SIVOM du Pays de Brisach pour l'organisation de l'après-midi récréatif "L'Ile aux Enfants, Kinderinsel" les 8 et 9 juillet 2006.
 - une subvention de 2 000 € à l'Office de Tourisme du Pays de Saint-Louis-Huningue pour l'organisation de l'événement estival "L'Eau en Fête 2006" du 24 juin au 27 août 2006.

Le versement de ces aides interviendra sur présentation d'un bilan technique et financier de la manifestation et d'une demande de versement des organisateurs.

- Précise que les dépenses seront prélevées sur le Programme F012, fonction 90, respectivement sur le chapitre 65, nature 6562, enveloppe 83283 et sur le chapitre 65, nature 6574, enveloppe 66287 du Budget Départemental 2006.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet 20 JUIN 2006
Publication 23 JUIN 2006

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions